



National
Defence

Défense
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex

Revu par le CS Ex conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). Renseignements NON CLASSIFIÉS.

Suivi de la vérification : Mise en œuvre
du Programme de sécurité du Ministère
et vérifications liées à la sécurité

Juin 2012

7050-33-7 (CS Ex)



Canada 

Mise en garde

Le résultat de ce travail ne constitue pas une vérification. En fait, le rapport présente une mise à jour sur les progrès réalisés à l'égard des plans d'action de la direction (PAD) découlant des vérifications liées à la sécurité. Ces renseignements ont été obtenus grâce à un examen documentaire et à des entrevues.



Table des matières

Liste d'abréviations	i
Introduction	1
Progrès par rapport aux plans d'action.....	2
Facteurs contributifs	3
Évaluation globale	3
Annexe A – Principales observations et recommandations et principaux plans d'action de la direction découlant des vérifications liées à la sécurité	A-1



Liste d'abréviations

ASM	Agent de sécurité du Ministère
BPR	Bureau de première responsabilité
C&A	Certification et accréditation
CCSS	Comité consultatif supérieur de la sécurité
CS Ex	Chef – Service d'examen
CSTC	Centre de la sécurité des télécommunications Canada
Dir Sécur GI	Directeur – Sécurité (Gestion de l'information)
DSD	Directeur – Sécurité de la Défense
E&A	Évaluation et autorisation
EGR	Évaluation générale des risques
EMR	Évaluation de la menace et des risques
ESAR	Évaluation de la sécurité active des réseaux
FC	Forces canadiennes
GPA Sécur	Grand Prévôt adjoint – Sécurité
IRSC	Infrastructure du réseau secret consolidé
ISDN	Instruction de sécurité de la Défense nationale
MDN	Ministère de la Défense nationale
MSD	Manuel de sécurité de la Défense
N1	Niveau 1
PAD	Plan d'action de la direction
PSG	Politique sur la sécurité du gouvernement
PSI	Programme de sécurité industrielle
PSM	Plan de sécurité ministériel
QG Gp PM FC	Quartier général du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes
RED	Réseau étendu de la Défense
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SMA(GI)	Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
TI	Technologie de l'information
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense



Introduction

Le Chef – Service d'examen (CS Ex) a commencé à faire état du Programme de sécurité du ministère de la Défense nationale (MDN) avec la publication de son rapport de mai 2004 sur la vérification de la sécurité des stocks sensibles. Il possède maintenant deux équipes de vérification responsables d'effectuer des vérifications ayant trait à la sécurité. || un protocole d'entente avec le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC), grâce auquel des services d'évaluation de la sécurité active des réseaux (ESAR) étaient fournis au Ministère.

Depuis la vérification de la sécurité des stocks sensibles, le CS Ex a vérifié le processus d'autorisation sécuritaire du Ministère, le processus utilisé pour certifier et accréditer les systèmes et réseaux d'information, le processus de gestion des incidents de sécurité et le processus de sécurité des contrats. Par ailleurs, avec l'aide de l'équipe d'ESAR du CSTC, le Réseau étendu de la Défense (RED) et l'Infrastructure du réseau secret consolidé (IRSC) ont tous deux été soumis à des évaluations de sécurité.

Chacune des vérifications liées à la sécurité a fait ressortir trois problèmes communs :
d'abord, ||

Le deuxième problème || politique et de directives de sécurité || En effet, les documents de politique ministériels relatifs à la sécurité sont très désuets et nécessitent un remaniement complet compte tenu des changements majeurs apportés à la structure organisationnelle, aux procédures opérationnelles et aux pouvoirs du Ministère. La politique de sécurité actuelle est un amalgame de documents périmés – Politique de sécurité de la Défense nationale, Instructions de sécurité de la Défense nationale (ISDN) et Manuel de sécurité de la Défense (MSD) – ||

Le dernier problème, qui est néanmoins tout aussi important que les deux autres et dont il résulte peut-être directement, ||



L'annexe A fait le point sur les PAD en ce qui concerne les principales constatations découlant de chacune des vérifications et évaluations antérieures liées à la sécurité. L'information a été fournie par les organisations chargées de mettre en œuvre les plans d'action. Sauf quelques exceptions, les trois principales questions – politique ||
||||| Dans le cas des problèmes relatifs à la technologie de l'information (TI), il y a eu davantage de progrès, ||
|||||

Progrès par rapport aux plans d'action

Bien que le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) et le Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) (SMA(GI)) aient tous deux reconnu les lacunes cernées, la mise en œuvre des plans d'action de la direction s'est avérée lente, ||
				Outre l'achèvement du PAD sur le RED	
				élaboré afin de donner suite aux constatations précisées dans les évaluations du CSTC,	

Le personnel du Directeur – Sécurité (Gestion de l'information) (Dir Sécur GI) a accompli des progrès importants en vue d'élaborer une méthode plus rigoureuse pour accréditer les nombreux systèmes et réseaux d'information du Ministère; ||
				Parce qu'il faut se fier aux responsables des systèmes pour fournir les documents requis, on ne peut communiquer les dates d'achèvement prévues.	
				il est impossible de quantifier avec certitude	
				À titre d'exemple, l'accréditation récente d'une partie de	

|||||

Facteurs contributifs

Bien que la création de l'organisation du Directeur – Sécurité de la Défense (DSD) ait été une mesure positive, ||||| développement d'un programme de sécurité vraiment fonctionnel. Des événements récents, tant réels que simulés, ont ||||| En même temps, |||||

Évaluation globale

Malgré la création de l'organisation du DSD et les initiatives actuelles visant à harmoniser la responsabilisation et les pouvoirs, ||||| avant d'apporter des changements aux processus, |||||



2. Processus d'autorisation sécuritaire (BPR : VCEMD), septembre 2006

Principale observation : que les caractéristiques et attributs (identité, fiabilité, honnêteté, responsabilité financière, habitudes, stabilité, loyauté, associations, valeurs et croyances) exigés dans la Politique sur la sécurité du gouvernement (PSG)

Incidence/risque : La cote de fiabilité sert de fondement à la cote de sécurité. Le QG Gp PM FC² (plus précisément le Directeur – Police et sécurité) communique à l'organisation d'embauche les résultats des vérifications automatisées du crédit et des antécédents judiciaires.

La cote Secret est attribuée selon les renseignements qu'on obtient en répétant les vérifications antérieures du crédit et des antécédents judiciaires et en demandant au SCRS de procéder à diverses vérifications

Il existe peu de possibilités de cerner

Le Ministère

Suivi de la vérification, août 2008

Principale observation : Le processus d'autorisation sécuritaire

Incidence/risque : Depuis le 1^{er} avril 2008,

² Au moment de la vérification initiale, l'organisation responsable des cotes de sécurité était le GPA Sécur. Cette responsabilité incombe maintenant au QG Gp PM FC.



2. Processus d'autorisation sécuritaire (BPR : VCEMD), septembre 2006 (suite)

Suivi de la vérification, mai 2012

Principale observation : donner suite aux principales recommandations découlant de la vérification initiale. processus d'autorisation sécuritaire.

Incidence/risque :

Principales recommandations	Principaux plans d'action de la direction	Suivi de la vérification du CS Ex, mai 2012
<p>Amorcer un examen et une révision en profondeur du programme d'autorisation sécuritaire afin de remédier aux lacunes observées dans le processus actuel relatif aux cotes de fiabilité et de sécurité.</p>	<p>Amorcer un examen visant à résoudre les problèmes décelés dans le processus d'autorisation sécuritaire, afin de s'assurer que l'ensemble des lignes directrices de la PSG et des obligations issues de traités sont respectées, que les options ou la faisabilité des vérifications offrant des niveaux d'assurance plus élevés sont examinées, et que les documents justificatifs sont conservés et archivés de la façon appropriée.</p> <p>Date cible initiale : Décembre 2006</p>	<p>Le Groupe de travail sur la sécurité du personnel s'affaire à définir les besoins du MDN en matière d'enquêtes de sécurité et à examiner les options visant à améliorer le processus d'autorisation sécuritaire.</p> <p>Le SCT étudie actuellement</p> <p>Temps écoulé : 5,5 ans</p>



**3. Processus de certification et d'accréditation (C&A) (BPR : SMA(GI)),
septembre 2007 (suite)**

Principales recommandations	Principaux plans d'action de la direction	Suivi de la vérification du CS Ex, mai 2012
Obtenir la haute direction puis élaborer et faire approuver les responsabilités ainsi que les exigences en matière de documentation et de communication. (BPR : VCEMD)	Quantifier et formuler des recommandations gestion Date cible initiale : Mars 2008	la haute direction Temps écoulé : 4 ans

Tableau 3. Processus de certification et d'accréditation, septembre 2007.



5. Gestion des incidents de sécurité (BPR : VCEMD), juin 2010 (suite)

Principales recommandations	Principaux plans d'action de la direction	Suivi de la vérification du CS Ex, mai 2012
<p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour veiller à ce que les organisations appropriées reçoivent des renseignements pertinents sur les incidents de sécurité, comme des évaluations du préjudice et des rapports d'enquêtes de sécurité, afin de faire en sorte que les exigences de la politique soient respectées et que les mesures voulues soient prises en vue de réduire au minimum le préjudice subi et empêcher que de tels incidents se reproduisent.</p>	<p>Inviter les intervenants clés à élaborer des procédures de rapport et des mécanismes de surveillance appropriés en ce qui concerne les mesures à prendre après une enquête. </p> <p>Date cible initiale : Janvier 2011</p>	<p> </p> <p>Stratégies en place pour veiller à ce que les organisations appropriées reçoivent des renseignements pertinents sur les incidents de sécurité (c.-à-d. évaluations du préjudice et rapports d'enquêtes de sécurité) afin de réduire au minimum le préjudice subi et empêcher que d'autres incidents se reproduisent.</p> <p>Aucun document justificatif fourni.</p> <p>Temps écoulé : 1,5 an</p>
<p>Établir une tribune ou un mécanisme afin de communiquer périodiquement à la haute direction des renseignements sur les incidents de sécurité.</p>	<p>Cette recommandation figurait également dans des rapports antérieurs. Le VCEMD a donc rétabli le Comité consultatif supérieur de la sécurité (CCSS) pour veiller à ce que cette communication ait lieu.</p>	<p>Terminé. Le CCSS a été officiellement mis sur pied dans le cadre du plan de campagne de renouvellement de la sécurité. Il se réunit tous les trois mois.</p> <p>Nota : Le niveau des membres du CCSS a baissé, passant de N1 au niveau de travail.</p>

Tableau 5. Gestion des incidents de sécurité, juin 2010.

|||||



6. Sécurité industrielle (BPR : VCEMD), mai 2011

Principales observations : ||||| Programme de sécurité industrielle (PSI) du Ministère ||||| la PSG et à ses directives connexes.

Incidence/risque : Le QG Gp PM FC⁵ |||||

Suivi de la vérification, mai 2012

Principale observation : ||||| principales recommandations découlant de la vérification initiale. ||||| indique que le PSI du Ministère a été soumis à un examen. ||||| processus d'autorisation sécuritaire |||||

Principale recommandation	Principaux plans d'action de la direction	Suivi de la vérification du CS Ex, mai 2012
<p>Examiner et réviser les objectifs et les pratiques du PSI du Ministère afin de s'assurer qu'ils répondent à la PSG, aux engagements relatifs aux marchandises contrôlées, ainsi qu'à toute exigence particulière du MDN et des FC. Cela inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> des politiques de sécurité industrielle qui sont claires, complètes et bien communiquées. 	<p>Le plan de campagne de renouvellement de la sécurité, en cours sous la direction de l'ASM, permettra de donner suite à toutes les recommandations spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PSM et le MSD fourniront les politiques de sécurité complètes qui sont exigées. 	<p> l'élaboration d'un PSM/MSD mis à jour. La version provisoire du MSD de 2008 </p> <p> </p> <p> </p>

⁵ Au moment de la vérification initiale, l'organisation responsable de la sécurité industrielle était le GPA Sécur. Cette responsabilité incombe maintenant au QG Gp PM FC.



6. Sécurité industrielle (BPR : VCEMD), mai 2011 (suite)

Principale recommandation	Principaux plans d'action de la direction	Suivi de la vérification du CS Ex, mai 2012
<ul style="list-style-type: none"> • des processus de gestion des risques pour surveiller le respect des exigences de sécurité établies ou, en l'absence d'exigence de sécurité, des mécanismes pour veiller à ce que la détermination de l'« absence d'exigence » soit exacte et étayée. • un solide plan de formation et de sensibilisation pour faire en sorte que le personnel approprié soit au courant de toutes les exigences liées à la sécurité industrielle, des responsabilités connexes et des sources d'expertise au sein du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept de surveillance et de gouvernance (l'organisation de l'ASM/du DSD et le CCSS relevant du Comité de gestion de la Défense) permettra d'assurer la conformité aux processus de gestion des risques. • Le PSI sera inclus dans le renouvellement des programmes de formation et de sensibilisation en matière de sécurité à l'échelle du Ministère. <p>Date cible initiale : Avril 2012</p>	

Tableau 6. Sécurité industrielle, mai 2011. Selon le suivi effectué par le CS Ex en 2012, |||

